

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
 nombre de conseillers présents : **7**
 date de la convocation du conseil municipal : **05/02/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
 Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 01 - 2025 – Travaux d'aménagement de bâtiments communaux pour la création d'un commerce avec logement et réaménagement des locaux de la Mairie – Validation de l'estimatif

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier de travaux d'aménagement pour la création d'un commerce avec logement et le réaménagement des locaux de la Mairie.

Les travaux envisagés concernent l'aménagement de la maison située 8 – 10 Rue Georges Clemenceau, propriété de la commune, afin de la transformer en commerce avec logement. Ce commerce de proximité, proposera un service restauration / traiteur, qui serait une véritable plus-value pour nos administrés et particulièrement pour notre public fragilisé ou isolé.
 Il est également prévu un réaménagement des locaux de la Mairie.

Voici le plan de financement estimatif de ce dossier :

Dépenses en € H.T.	Montant	Recettes	Montant
Travaux aménagement commerce avec logement	454 320 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	250 000 €
Travaux réaménagement locaux Mairie	37 200 €		
Honoraires	39 753 €	Subvention Département	120 000 €
		Subvention SyDEV	25 000 €
		Autofinancement	136 273 €
TOTAL	531 273 €	TOTAL	531 273 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le plan de financement estimatif tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice	:	12
nombre de conseillers présents	:	7
date de la convocation du conseil municipal	:	05/02/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 02 - 2025 – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Plan de financement du projet d'aménagement de bâtiments communaux pour la création d'un commerce avec logement et réaménagement des locaux de la Mairie.

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de bâtiments communaux pour la création d'un commerce avec locatif est évalué, sur la base d'un devis estimatif, à la somme de 454 320 € HT.

Le projet de réaménagement des locaux de la Mairie a quant à lui été estimé à 37 200 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre (MOE) sont évaluées à 39 757 € HT.

Ce qui porte le coup prévisionnel de l'opération à 531 273 € HT. (Cf. délibération 01/2025)

Ce projet qui accueillera à terme un service restauration / traiteur, sera une véritable plus-value pour nos administrés et particulièrement pour notre public fragilisé ou isolé et est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Projet aménagement commerce avec logement	454 320,00 €	Subvention Département	120 000,00 €	22,59 %
Projet réaménagement Mairie	37 200,00 €	Subvention SyDEV	25 000,00 €	4,71 %
Honoraires MOE	39 753,00 €	DETR	250 000,00 €	47,06 %
		Sous-total	395 000,00 €	74,35 %
		Autofinancement	136 273,00 €	25,65 %
Total dépenses	531 273,00 €	Total Recettes	531 273,00 €	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1 Juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1 Juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Pour extrait conforme au registre,

A SAINT HILAIRE LA FORET,

Le 11 février 2025,

Le Maire,

Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 7
date de la convocation du conseil municipal : 05/02/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 03 - 2025 – Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service technique de la commune.

Article 1 : Création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 06 mars 2025, dans le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques communaux.

Le cas échéant : après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L332-8 du code général de la fonction publique, article L332-8 3° pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement,
- le niveau de rémunération.

Article 2 : Temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Article 3 : Crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens (Cf délibération n° 04 / 2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 06 mars 2025.

Le Maire propose au conseil municipal,

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, emploi permanent à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 06 mars 2025
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - temps de travail : temps plein (35 heures hebdomadaires)
 - nature des fonctions : agent polyvalent des services techniques

niveau de rémunération : Indice majoré 369 avec attribution de Régime Indemnitaire (RIFSEEP)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget de la commune.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
 nombre de conseillers présents : **7**
 date de la convocation du conseil municipal : **05/02/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
 Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 04 - 2025 – Personnel – Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des emplois suivant :

GRADE	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - Titulaire	C	1	35 heures
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - CDD	C	1	35 heures
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1	35 heures
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CDD	C	2	35 heures
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - CDI	C	2	31 heures annualisées
TOTAL		7	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 12 février 2025

Pour extrait conforme au registre,
 A SAINT HILAIRE LA FORET,
 Le 11 février 2025,
 Le Maire,
 Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **05/02/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 05 - 2025 – Logements locatifs 3 Bis et 3 Ter Place de l'Eglise – Changement de locataires

Monsieur le Maire donne lecture du préavis de départ au 1^{er} mars 2025 de Monsieur RAMBAUD Quentin et de Madame CASSEN Léa, locataires du logement locatif communal situé 3 Ter Place de l'Eglise.

Il informe avoir reçu un mail en date du 25 octobre 2024 de la part de Madame BARIGAULT Delphine informant de sa volonté de devenir locataire du logement communal T3 situé 3 Ter Place de l'Eglise, après le départ des locataires en place. Madame BARIGAULT Delphine occupe actuellement le logement locatif communal T4 situé 3 Bis Place de l'Eglise.

Le Maire propose donc au conseil municipal de répondre favorablement à la demande de Madame BARIGAULT Delphine en lui attribuant le logement situé 3 Ter Place de l'Eglise à compter du 1^{er} mars 2025. Le logement situé 3 Bis Place de l'Eglise sera alors libre et une recherche de locataires sera lancée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'attribuer le logement situé 3 Ter Place de l'Eglise à Madame BARIGAULT Delphine à compter du 1^{er} mars 2025.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **05/02/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 06 - 2025 – Révision des loyers des logements locatifs 3 Bis et 3 Ter Place de l'Eglise et 1 Rue des Elinières

Suite aux changements de locataires à venir sur les logements locatifs communaux situés 3 Bis Place de l'Eglise, 3 Ter Place de l'Eglise et 1 Rue des Elinières, Monsieur le Maire propose de réviser ces loyers.

Actuellement, les loyers mensuels sont composés comme suit :

- 3 Bis Place de l'Eglise : 516.26 € dont 20 € de provision de charges eau / électricité
- 3 Ter Place de l'Eglise : 400.94 € dont 20 € de provision de charges eau / électricité
- 1 Rue des Elinières : 370 €

Le conseil municipal présente une augmentation de ces loyers à hauteur de 50 €.

A compter du 1^{er} mars 2025, les montants des loyers seront donc les suivants :

- 3 Bis Place de l'Eglise : 566.26 € dont 20 € de provision de charges eau / électricité
- 3 Ter Place de l'Eglise : 450.94 € dont 20 € de provision de charges eau / électricité
- 1 Rue des Elinières : 420 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, :

- adopte ces nouveaux montants de loyers mensuels ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : **12**
nombre de conseillers présents : **7**
date de la convocation du conseil municipal : **05/02/2025**

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 07 - 2025 - Organisation de la 9^{ème} édition du marché de producteurs « Les 4 heures de la forêt » du 20 juin 2025.

La commune de SAINT HILAIRE LA FORET souhaite organiser la 9^{ème} édition du marché de producteurs locaux, qui se tiendra sur la Place de l'Eglise.

Ce marché, sans droit de place (gratuité pour les exposants), se tiendra le vendredi 20 juin 2025, de 16H à 20H.

Une animation musicale viendra clôturer cette édition.

Au vu de la baisse de fréquentation, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la participation à ce marché à tous types d'artisanats.

Les éditions de juin et septembre 2025 seront des éditions « test » afin d'évaluer la nécessité ou non de maintenir ce marché.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de l'organisation de ce marché communal.

Conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE l'organisation d'un marché communal de producteurs locaux le vendredi 20 juin 2025 de 16H à 20H avec organisation d'une animation musicale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à élargir la recherche d'exposants à tout type d'artisanats ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218502318-20250211-DELIB_07_2025-DE



- AUTORISE Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 7
date de la convocation du conseil municipal : 05/02/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 08 - 2025 - Association Géo Vendée - Proposition d'adhésion

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association Géo Vendée, créée en 2006 par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SyDEV et Vendée Eau.

Géo Vendée contribue à la promotion de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

Une évolution de ses statuts est nécessaire. L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP) au 1^{er} juillet 2025.

Ses missions seront :

- d'assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec la commune (formations, ateliers cartographiques, portail géographique,...)
- de favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique

Afin de nous permettre de continuer à disposer des services de Géo Vendée il est proposé d'y adhérer avant la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Le coût de la cotisation annuelle est porté à 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'adhérer à l'association Géo Vendée avant le 31 mars 2025
- d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion ou tout document en lien.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 7
date de la convocation du conseil municipal : 05/02/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 09 - 2025 – Vendée Grand Littoral – Convention de prestations de services du service communautaire mutualisé de commande publique

Monsieur le Maire expose les conditions de la convention proposée par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Dans le souci d'une bonne organisation des services et afin de faire bénéficier des ressources, expertises qu'elle détient à l'échelle du territoire, la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral propose la mise en place de prestations de services par le service mutualisé commande publique auprès de la commune de SAINT HILAIRE LA FORET.

Les prestations concernent notamment l'assistance et le conseil ainsi que la préparation de pièces, de documents et de courriers pour l'ensemble des contrats de la commande publique. Un catalogue détaillé sera prochainement disponible.

Elles seront réalisées sous réserve de la disponibilité du service mutualisé Commande Publique qui dispose de la prérogative de hiérarchiser et prioriser ses interventions auprès des communes et syndicats en fonction de l'urgence des interventions et des besoins du service mutualisé, étant précisé que le rétroplanning prévisionnel pourra en conséquence être modifié en fonction de la charge de travail du service.

Le coût imputé pour l'accompagnement du service commande publique mutualisé sera répercuté sur la base d'un coût horaire de : 40.00 € TTC / heure correspondant au coût réel du service commun commande publique.

Les frais de déplacements seront facturés en complément selon le barème fiscal en vigueur.

Les tarifs pourront être revus annuellement pour tenir compte de l'évolution du coût du service.

La convention prendra effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an. Elle est reconductible tacitement deux fois pour un an, sans pouvoir excéder trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'approuver la convention de prestations de services proposée par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral avec le service commande publique mutualisé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-HILAIRE-LA-FORET (Vendée) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BATY, Maire.

nombre de conseillers en exercice : 12
nombre de conseillers présents : 7
date de la convocation du conseil municipal : 05/02/2025

Présents : Christian BÂTY, Joël ROCHE, Amédé GARCIA, Martine COTTET, Eric JADEAU, Alain TOSCAN, Carine MILHAVET.

Absents excusés : Marina KERGUEN a donné pouvoir à Joël ROCHE
Alain RAMBAUD a donné pouvoir à Christian BÂTY

Absentes : Marina AMELINEAU, Pauline ROUSSELOT, Chloé DAGOIS

Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Objet : 10 - 2025 : Lotissement privé « Les Pampas » - Numérotation des lots

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOUSSAIS David a obtenu l'autorisation d'un Permis d'Aménager pour la réalisation de 7 lots sur le secteur des Batardières.

Ces 7 lots seront desservis par une voie privée.

Avec l'accord de Monsieur BOUSSAIS David, le lotisseur, M. le Maire propose de nommer la rue traversant le lotissement « Impasse des Pampas »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- Décide de la numérotation suivante des lots :

Lot 1 : 2 Impasse des Pampas

Lot 2 : 4 Impasse des Pampas

Lot 3 : 6 Impasse des Pampas

Lot 4 : 8 Impasse des Pampas

Lot 5 : 10 Impasse des Pampas

Lot 6 : 12 Impasse des Pampas

Lot 7 : 14 Impasse des Pampas

Pour extrait conforme au registre,
SAINT HILAIRE LA FORET,
Le 11 février 2025,
Le Maire,
Christian BATY

